



DOCUMENT D'INFORMATION sur le risque chirurgical

LOGO
INSTITUTION

à remettre au patient

Nom :
Prénom :

Au-delà des cadres juridique, médico-légal, socio-économique, qui enserrant de plus en plus étroitement la pratique médicale et chirurgicale, je souhaite insister sur le contrat moral qui s'établit entre un chirurgien et le (la) patient(e) qui l'a choisi, mais aussi entre l'équipe soignante, l'établissement de soins, et votre famille ou vos proches. Nous sommes tous, en effet, très attachés au nécessaire climat de **confiance** indispensable à tout acte chirurgical.

Dans cet esprit, je vous rappelle certains des points évoqués au cours de notre entretien :

- **L'anesthésie**, qu'elle soit générale, péridurale, locorégionale (tout le membre) ou locale, comporte ses propres risques. Les médecins anesthésistes vous donneront toutes les explications nécessaires lors des consultations spécifiques préopératoires auxquelles il est indispensable que vous vous rendiez.
- **La plupart des traitements médicaux**, curatifs ou même préventifs (comme les anticoagulants destinés à limiter le risque de survenue des phlébites et des embolies pulmonaires, ou comme les antibiotiques destinés à diminuer celui d'une infection), même considérés usuellement comme banals ou anodins, comportent également leurs propres risques de complications (hématomes, hémorragies, allergies, etc.) ou d'effets secondaires (digestifs, sanguins, dermatologiques, etc.) D'une manière générale, l'acceptation d'une prise de risque de complication ou d'incident, même exceptionnel, mais éventuellement grave, est la contrepartie inévitable de l'efficacité d'un traitement proposé, quel qu'il soit, même « médical » (non chirurgical).
- **L'absence de traitement elle-même n'est jamais dénuée de risque.**

Il est difficile de donner un pourcentage exact de complications, car le risque pris est essentiellement individuel, dépendant plus de chaque patient, de ses antécédents et de ses particularités, que d'un risque statistique évalué sur une population d'individus aux profils individuels très différents.

La chirurgie a ses limites, et ne permet jamais de refaire aucun organe, aucune articulation, à l'identique de la nature ; d'inévitables séquelles (ne serait-ce que cicatricielles), le plus souvent mineures, doivent être acceptées en contrepartie du bénéfice obtenu ; un résultat n'est jamais garanti d'avance, même avec les techniques les plus éprouvées et les plus fiables, dans les mains de chirurgiens les plus qualifiés et expérimentés. Ces généralités rappelées, il peut être utile de vous

[Tapez ici]

énumérer une nouvelle fois les complications les plus fréquentes et les plus graves pouvant survenir au cours ou au décours de l'intervention chirurgicale envisagée, sans que cela relève obligatoirement d'une faute médicale :

échec de l'intervention réalisée, infection, hématome, désunion cicatricielle, retard ou trouble de cicatrisation, nécrose cutanée, cicatrice disgracieuse ou douloureuse, algo-neuro-dystrophie, raideur articulaire, phlébite, embolie pulmonaire, compression vasculaire ou nerveuse, ou oculaire, paralysie, rupture ou défaillance d'implant ou de matériel d'ostéosynthèse, retard de consolidation, pseudarthrose (non-consolidation), etc.

- Certaines de ces complications, exceptionnellement, peuvent engager le pronostic vital, ou peuvent laisser persister des séquelles fonctionnelles graves et définitives, d'autres nécessitent un traitement approprié, parfois même une nouvelle intervention chirurgicale.

Si vous n'acceptez pas les risques liés à l'intervention chirurgicale prévue, il serait prudent de reporter votre décision, et de réfléchir à la nécessité de cet acte.

Lisez cette lettre, éventuellement en famille ou avec vos proches, parlez-en à votre médecin traitant.

Merci de remettre au secrétariat ou à moi-même, au plus tard le jour de votre hospitalisation, et, quoi qu'il en soit, impérativement avant la date de l'intervention, le document de « reconnaissance d'information » ci-joint, signé et daté de votre main.

Il fera partie de votre dossier médical. Il a pour but d'attester que vous avez bien reçu une information aussi complète que vous le souhaitiez, et que vous avez donné votre accord pour l'intervention proposée.

La volonté de guérir, la motivation, la confiance réciproque, le respect des conseils prodigués et l'observance des traitements prescrits sont des facteurs importants pour une évolution favorable et un bon résultat final.

Les bons résultats sont heureusement largement les plus fréquents.

Ce document n'est pas conçu pour vous alarmer, mais pour attirer votre attention sur les risques possibles de toute intervention chirurgicale, et vous permettre d'en décider en toute liberté et en confiance avec le chirurgien qui la réalisera.

Je vous prie de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

À.....

Dr

Le.....

Chirurgien